



# Commission Dressage

## CHAMPIONNATS ET CRITERIUMS AMATEUR 2026

### RÈGLEMENT

#### Art. 1 Bien-Être Animal

Le CRE Grand Est demande à toutes et tous, impliqué-es dans le sport équestre, le respect du bien-être des équidés, qui est primordial et qui ne doit jamais être subordonné à des influences compétitives ou commerciales. Il est donc impératif que les chevaux soient protégés contre la surutilisation ou les abus.

Documents de référence :

- Site internet FFE : <https://www.ffe.com/le-cheval/bien-etre-animal>
- Site internet FEI : <https://inside.fei.org/fei/your-role/veterinarians/welfare>

#### Art. 2. Calendrier

Les championnats et critères Amateurs se dérouleront du 8 au 10 mai 2026 à **Rosières-aux-Salines**. Ils se déroulent sous la responsabilité du CRE Grand Est qui en délègue l'organisation à l'Association Jump'Est, s'engageant à respecter la charte qualité annexée au présent règlement.

#### Art. 3. Epreuves support

##### - Championnats

Ama Elite Préliminaire et Grand Prix  
Ama 1 Préliminaire et Grand Prix  
Ama 2 Préliminaire et Grand Prix  
Ama 3 Préliminaire et Grand Prix

##### - Critériums

Ama Elite = Pro 3 B et A  
Ama 1 Imposées B et A  
Ama 2 Imposées B et A  
Ama 3 Imposées B et A

Outre les épreuves supports des championnats et critères, les reprises libres en musique seront proposées au moins le vendredi et si possible le samedi soir.

#### Art. 4. Qualification et conditions de participation

Les championnats sont ouverts aux cavaliers titulaires d'une licence fédérale de compétition 2026 au titre du Comité Régional d'Équitation du Grand Est.

Chaque couple cavalier/cheval doit participer aux 2 épreuves supports de sa catégorie.

Pour les Championnats, sont exclus du classement les couples qui auraient été classés 2 fois et plus dans le 1<sup>er</sup> quart, avec le cheval engagé, dans des épreuves de niveau supérieur à celui du Championnat au titre duquel ils sont engagés. Ceci à partir de l'épreuve A de cette classe et sur la saison 2025.

*Exemple : un couple participant au Championnat Amateur 3 qui aurait été classé en Amateur 2 plus de 2 fois à partir de l'épreuve Amateur 2A dans le premier quart serait exclu du classement du Championnat Amateur 3. En revanche, ce couple peut participer au Critérium Amateur 2.*

**Un cavalier peut courir plusieurs championnats et critères, avec des équidés différents.** Cependant, un cavalier ne peut prétendre **concourir** que pour **un titre de champion et pour un seul critérium.**



# Commission Dressage

## CHAMPIONNATS ET CRITERIUMS AMATEUR 2026

Les engagements ne sont pas limités. En cas de multiples engagements, le cavalier devra se positionner la veille du concours par écrit auprès de la commission pour confirmer le championnat et/ou le criterium pour lequel il souhaite concourir.

Cette déclaration sera impérativement à faire par mail à l'adresse au plus tard la veille du début du concours :

[dressage.grandest@gmail.com](mailto:dressage.grandest@gmail.com)

### Art. 5 Calcul des points

Chargée de mission de la commission Dressage CREGE, pour les calculs : **Allison Kieffer**.

Les points attribués aux cavaliers correspondent à la somme des notes obtenues exprimées en pourcentage lors de chaque reprise. Le coefficient 1 est attribué à toutes les reprises.

A l'issue du classement final et en cas d'égalité de points, la moyenne obtenue lors des reprises Grand Prix départagera les ex-aequo pour les Championnats ; en ce qui concerne les Critériums, les ex-aequo seront départagés par la moyenne obtenue sur la reprise imposée A.

En cas de nouvelle égalité, les notes d'ensemble sur les épreuves GP et Indice A seront prises en compte pour départager les ex-aequo.

### Art. 6 Classements (précisions ajoutées en rouge le 06/05)

Il est effectué un classement « Championnat » et un classement « Critérium » par catégorie, avec **au minimum le podium** et au maximum 8 classés par catégorie, dans la limite d'un tiers des partants **du Championnat / Critérium**.

Les couples ayant obtenu une moyenne cumulée inférieure à 60 % ne peuvent figurer au classement du « Championnat » ou du « Critérium ».

La publication numérique des résultats au fur et à mesure de l'épreuve n'a pas de valeur officielle. C'est l'affichage des résultats signés par le président de l'épreuve qui fait foi.

### Art. 7 Récompenses

La dotation globale des podiums et des épreuves par le CREGE s'élève à 3500 euros. Des cadeaux supplémentaires offerts par des sponsors et des mécènes peuvent compléter les récompenses.

### Art. 8 Divers

Les textes des reprises ne peuvent pas être dictés dans les épreuves support de championnats et critères. Ce règlement s'applique sans préjudice des dispositions réglementaires établies par la FFE. Pour toute disposition non prévue dans ce règlement, il convient d'appliquer le règlement FFE en vigueur.

Le Comité Régional d'Équitation du Grand Est se réserve le droit de modifier le présent règlement par un ajout publié sur le site Internet du CRE Grand Est, jusqu'à la clôture des engagements.